

COMMENT TRIER ?



Ordures ménagères résiduelles
(pots de yaourt, emballages alimentaires, vaisselle, ampoules cassées...)
= **Poubelle de la maison**



Déchets organiques alimentaires
(épluchures, coquilles d'œufs...)
= **Compost** ou à défaut **votre poubelle**



Verre
= **Conteneur vert** dans votre commune



Papier / carton / bouteilles plastiques / canettes et conserves
= **Conteneur bleu** dans votre commune



Autres déchets
= **Déchèterie**



Interdit en déchèterie :

- L'amiante-ciment
- Les déchets explosifs (bouteilles de gaz, extincteurs...)
- Les médicaments

Retrouvez toute l'actualité déchets sur notre site

www.paysdebrisach.fr

> rubrique "Environnement et cadre de vie"



LOCALISATION DES DECHETERIES

	HIVER du 1 ^{er} oct. au 31 mars	ÉTÉ du 1 ^{er} avril au 30 sept.
BIESHEIM Rue de l'écluse (accessible aux professionnels)	Mardi de 9h à 13h	
	Mercredi de 9h à 16h	Mercredi de 9h à 18h
	Jeudi de 14h à 15h45	
	16h à 18h créneau réservé aux professionnels	
DESSENHEIM Rue de Rustenhart	Lundi de 9h à 13h	
	Mercredi de 14h à 18h	
	Samedi de 9h à 13h	
HETTEREN Rue du Nord	Mercredi de 9h à 13h	
	Jeudi de 9h à 13h	
	Samedi de 14h à 18h	



ALGOLSHHEIM	BIESHEIM	HETTEREN	NAMBSHEIM	VOIGELGRUN
APPENWIER	DESSENHEIM	HETTENSCHLAG	NEUF-BRISACH	VOLGELSHEIM
ARTZENHEIM	DURRENENTZEN	KUNHEIM	OBERSAASHEIM	WECKOLSHHEIM
BALTZENHEIM	GEISWASSER	LOGELHEIM	URSCHENHEIM	WIDENSOLEN
				WOLFGANTZEN

SAVOIR TRIER, SUIVEZ LE GUIDE



COMMENT FAIRE ?



SUIVEZ LE GUIDE ...



Votre déchèterie est un espace aménagé où vous pouvez déposer les déchets qui ne peuvent être collectés avec vos ordures ménagères en raison de leurs poids, de leur volume ou de leur nature (toxique).

I Triez vos déchets à la maison, en fonction du sens de circulation et de l'aménagement de votre déchèterie

- = moins d'attente
- = moins de stress
- = gain de temps

II Videz et aplatissez vos cartons avant de vous rendre à la déchèterie

III Pensez à bâcher vos remorques afin d'éviter les pertes de déchets sur la voie publique

IV Adoptez les règles de circulation à l'intérieur du site (limitation de vitesse, sens de rotation...)

V Ne déposez que les déchets autorisés

VI Demandez conseils au gardien



* Le dépôt de pneumatiques requiert l'achat de tickets en vente au stade ou le collecteur. Préférez le dépôt chez votre garagiste.